



DECLARATION DE PERFORMANCE n° 1.4 (version octobre 2020)

LAMBRIS EN BOIS MASSIF

1°) REFERENCES NORMATIVES:

Règlement UE n° 305/2011 du 9 mars 2011 pour les produits de construction

Norme NF EN 14915:2013 de décembre 2013 pour les lambris et bardages bois

2°) DESCRIPTION DU PRODUIT :

Essence : mélèze / WLAD

Type : lambris exempt de tout traitement chimique, revêtement ou finition de surface, profilé 6 faces, avec rainure et languette jointes afin de constituer un système assemblé.

Epaisseur totale du produit : 13 mm

3°) N° D'IDENTIFICATION DU PRODUIT :

N° de série figurant sur la facture remise au client.

4°) USAGE DU PRODUIT :

Ouvrage de revêtement de mur et de plafond pour usage intérieur

5°) IDENTIFICATION DU FABRICANT :

SAPO AMBIANCE BOIS

La Fermerie – 23340 FAUX LA MONTAGNE

6°) SYSTEME D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES :

Système 4 : déclaration par le fabricant des performances en ce qui concerne les caractéristiques essentielles du produit sur la base des éléments suivants :

- contrôle de la production en usine (CPU)
- essais de type initial concernant les caractéristiques du Tableau ZA.1 de la norme EN14915:2013 (spécifications techniques harmonisées).

7°) PERFORMANCES DECLAREES :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Classe de durabilité naturelle (classe d'emploi)	1 (usage intérieur)	NF EN 335:2013
Masse volumique moyenne et épaisseur totale du produit	570 kg/m ³ - 13 mm	
Perméabilité à la vapeur d'eau	μ 80	NF EN 14915:2013
Coefficient d'absorption acoustique	0,10 / 0,30	NF EN 14915:2013
Dégagement de formaldéhyde	E1 (dégagement < 0,124 mg/m ³ d'air)	NF EN 14915:2013
Teneur en pentachlorophénol (PCP)	Non décelé	NF EN 14915:2013
Conductivité thermique (λ)	0,14 W/mk	NF EN 14915:2013
Réaction au feu	D-S2,d 0 (utilisation sans lame d'air ou avec lame d'air fermée derrière)	NF EN 14915:2013

Les performances du produit identifié aux points 2 et 3 sont conformes aux performances déclarées ci-dessus.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 5.

Signé pour le fabricant et en son nom par Jean-François Pichon, Président du Conseil d'Administration

Fait à Faux La Montagne, le 28 octobre 2020

